

JEUNES EN RUPTURE SOCIALE

INTRODUCTION

I LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE : ÉLÉMENTS D'ANALYSE :

- 1 La violence, une source d'énergie à maîtriser et à canaliser...
- 2 ...sous peine de rupture du contrat social
- 3 Le primat du groupe
- 4 La notion de territoire

II POURQUOI CETTE PLUS GRANDE VIOLENCE CHEZ LES JEUNES D'AUJOURD'HUI ?

A Des jeunes en crise d'identité :

- 1 L'adolescence, période critique de construction de l'individu et du citoyen
- 2 L'anomie ambiante, facteur de désœuvrement et d'ennui
- 3 Le mimétisme d'une violence non contrôlée

B Les facteurs individuels :

- 1 La cellule familiale, premier cercle de construction de l'individu
- 2 Un facteur plus endogène : la personnalité du délinquant
- 3 Cause et parfois conséquence de la délinquance : le problème de la toxicomanie

C Les facteurs organisationnels et environnementaux :

- 1 L'éducation : pierre angulaire de l'harmonie sociale
- 2 Un facteur aggravant : l'urbanisation
- 3 Une socialisation plus délicate : les jeunes issus de l'immigration
- 4 Le chômage
- 5 Les médias : reflet d'une perte de repères structurants
- 6 La perte d'un diffuseur de valeurs : la pratique religieuse chrétienne

III LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE : UNE FATALITÉ POUR LES SOCIÉTÉS MODERNES ?

A La répression des actes délinquants et criminels commis par des mineurs :

- 1 Assurer une action plus efficace sur tout le territoire
- 2 Garantir l'effectivité des incriminations
- 3 Des pistes passent par l'amendement
- 4 Evaluer les problèmes et coordonner l'action des acteurs

B La prévention de la violence des jeunes :

- 1 Renforcer le suivi éducatif
- 2 Les solutions en matière de Citoyenneté

C Mise en perspective des dernières mesures gouvernementales

D Des exemples étrangers :

- 1 L'Angleterre et le Pays de Galles
- 2 Les Pays-Bas

CONCLUSION

JEUNES EN RUPTURE SOCIALE

“Lorsque les pères s’habituent à laisser faire les enfants, lorsque les maîtres tremblent devant les élèves et préfèrent les flatter, lorsque les jeunes méprisent les lois parce qu’ils ne reconnaissent plus l’autorité de la personne au-dessus d’eux, alors c’est le début de la tyrannie” (Platon, *La République*)

INTRODUCTION

Notre société est marquée par le mal-être et la jeunesse le subit de plein fouet. Une très grande partie des jeunes éprouve des difficultés à se projeter dans l’avenir, l’insouciance et la légèreté ayant progressivement cédé le pas au désœuvrement et à la désespérance.

Ces quelques propos de Jacqueline de Romilly qui résonnent de ces rires d’antan sont frappants :

« Nous avons, Roger Caillois et moi, découvert la Grèce ensemble : le même été, à bord du même bateau, alors que nous avons tous les deux le même âge, et que, jeunes normaliens prêts à passer l’agrégation, nous faisons, grâce à des bourses, la croisière de l’association Guillaume Budé. C’était en 1935, à bord du “Théophile Gautier”. Nous étions une bande d’amis ou de camarades, embarquant joyeux pour cette fête. Je me rappelle ces jeunes d’alors, avides et confiants » (*Jeux de Lumière sur l’Hellade*, page 7, éditions Fata Morgana — 1996).

Aujourd’hui, ces propos, concernant de jeunes normaliens, sont saisissants. Ils surprennent en raison du message qu’ils véhiculent et de l’état d’esprit de la jeunesse d’alors qu’ils traduisent : joie de vivre et avidité. Mais à bien y réfléchir, ne sont-ce pas là les caractéristiques que l’on prête traditionnellement à la jeunesse ?

Or, aujourd’hui, des jeunes normaliens écriraient-ils encore cela ? Quelle image avons-nous de la jeunesse ? Quelle impression générale parvient-elle à dégager ? Que s’est-il donc passé ?

Les difficultés éprouvées par les jeunes se déclinent sous de multiples facettes (santé, emploi, marginalisation, délinquance et violence, etc...). C’est la raison qui fait qu’il est sans doute préférable de parler des jeunes, cette expression relatant toute leur diversité et non pas de la jeunesse qui se réfère plutôt à une tranche d’âge particulière. Cette diversité des jeunes rend extrêmement délicate la construction de projets globaux à destination de la jeunesse.

Aussi, l’E.N.C. a tenté une approche qui se veut modeste mais concrète, approche consistant à sérier les difficultés majeures rencontrées par les jeunes pour tenter d’y apporter des éléments de réponse. A ce stade, il s’est penché sur les jeunes en rupture sociale, dont il convient de rappeler qu’ils ne constituent pas la jeunesse dans son ensemble (et cela est heureux !), mais dont les souffrances et les comportements posent aujourd’hui des questions fondamentales.

Les travaux de l’E.N.C. sur ce sujet ont été guidés par l’idée que nous ne devons jamais oublier que nous avons, en tant qu’adultes et en tant que citoyens, un devoir à l’égard des jeunes : celui de les préserver, de les aider car, quels qu’ils soient, ils sont l’avenir d’un pays.

C’est l’un des principes qui a présidé à l’élaboration de l’ordonnance du 2 février 1945, alors que notre pays était en guerre et que le Gouvernement provisoire travaillait à la reconstruction. Il ne s’agit surtout pas ici d’excuser tous les débordements, commis aujourd’hui par des jeunes, qui contribuent très largement au sentiment d’insécurité et même d’impunité. Mais il convient également de se méfier de tout comportement réactionnel, voire réactionnaire, face à des situations, par ailleurs totalement inacceptables. Pour cela, nous tentons de dépassionner le débat en prenant le plus de recul possible face à un problème d’une grande actualité. Ce recul se nourrit particulièrement des expériences passées et présentes tant en France qu’à l’étranger. En effet, le phénomène touche, à des degrés divers, un très grand nombre de pays.

Après avoir retenu quelques éléments du problème qui nous paraissent importants, nous nous sommes attachés aux causes qui paraissent essentielles. Ensuite, nous nous sommes efforcés de réfléchir à de nouveaux projets susceptibles d’enrayer cette violence et de redonner espoir aux jeunes.

I LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE : ÉLÉMENTS D’ANALYSE :

1 La violence, une source d’énergie à maîtriser et à canaliser...

Lorsque l’on parle de violence de nos jours, le mot est entendu dans son sens négatif. Il renvoie à l’absence d’État, c’est-à-dire de contrat social interdisant “la guerre de tous contre tous”. Cette violence personnelle, individuelle, est alors prohibée et conférée à l’État, seul dépositaire d’une violence dite légale voire légitime s’il s’agit d’un État de droit,

avec le peuple comme souverain de cette norme imposée à tous. Mais il ne faut pas oublier qu'il existe, chez l'être humain, une certaine violence normale qui permet la survie. On peut considérer cette forme de violence comme force de vie, celle qui fait progresser, d'où le terme "se faire violence". Il faudrait en fait réussir, chez les jeunes, à transformer cette violence négative, destructrice d'eux-mêmes et de la société, en une énergie positive capable de les amener à se faire violence.

2 ...sous peine de rupture du contrat social :

On associe communément le mot violence à celui de délinquance. Stricto sensu, le terme délinquance s'applique aux seuls délits (du latin *delinquere* = commettre une faute) par opposition au terme de criminalité s'appliquant, par définition, à un haut degré de violence.

Cependant, dans le sens commun, un délinquant est celui qui est responsable de n'importe laquelle des trois infractions définies par la loi, contravention, délit ou crime.

Le nombre d'actes antisociaux commis par les jeunes va croissant dans la plupart des pays. Cette délinquance touche surtout les adolescents, mais l'on constate depuis quelques années un rajeunissement de la tranche d'âge en cause (En France, 7 à 8% des délinquants mineurs ont moins de 13 ans). Cette évolution est d'autant plus inquiétante que plus l'on commence tôt, moins on intègre les repères et plus la personnalité est altérée de façon durable. Il apparaît aussi que les garçons sont plus concernés que les filles.

Il faut distinguer deux types de délinquance :

— Une délinquance occasionnelle et non préméditée qui peut être considérée comme un accident de parcours. C'est un débordement temporaire où l'adolescent vérifie les limites de ce qui est permis, pour ne plus les franchir par la suite. 80% des jeunes "délinquants" transgressent les lois une fois et ne récidivent pas. C'est ce que l'on peut qualifier de primo délinquance.

— Une délinquance durable et profondément antisociale. Il s'agit du jeune récidiviste, "sans foi ni loi" : il y a perte de toute notion de morale, incapacité à distinguer le bien du mal. Le jeune peut être soumis à une pulsion de tuer pour assouvir un désir immédiat, pour se venger de ce qu'il appellera une offense, une insulte, sans barrière de conscience. Certains en arriveront là après de nombreux actes de petite délinquance non sanctionnés (d'où l'importance de ne pas laisser impunie la première transgression), d'autres jeunes ont une personnalité à ce point déstructurée qu'ils peuvent entrer directement dans une telle violence ; un trouble psychopathologique peut alors souvent être diagnostiqué.

Il est important de distinguer ces deux catégories de comportements antisociaux pour adapter le traitement, les sanctions. Devant les deux cas, il convient très certainement d'envisager des prises en charge différentes. En effet, le législateur et les pratiques pénales ont trop souvent tendance à globaliser les réponses en fonction de critères d'âge et non de dangerosité des mineurs.

3 Le primat du groupe :

Seulement un tiers des délits sont le fait d'adolescents isolés, les bandes sont responsables du reste. Ces bandes ont de tout temps existé : dans les années 50, les "blousons noirs", dans les années 60 les "beatniks" et encore récemment les "hooligans, les punks, ..." et maintenant, un nouveau phénomène : les bandes ethniques, "blacks unis", "blacks dragons".

Le propre de l'adolescent, c'est le regroupement. L'adolescent étant en quête d'identification propre, il a besoin de se retrouver au cœur d'un groupe dont il prendra l'image. La bande, dont l'objectif premier est le jeu, est un refuge contre l'ennui et la solitude. Le jeune y est à l'abri des règles parentales, le passage à l'acte est protégé par l'anonymat et la solidarité du groupe. La bande est inorganisée, à la différence du gang.

Le gang est un de groupe structuré, où les jeunes se rassemblent autour de projets conscients de violence, et peuvent commettre régulièrement et délibérément des actes de délinquance ; il est le plus souvent fait de jeunes gens déjà marginalisés. Il s'agit plus de la délinquance des multirécidivistes. Les ficelles de ces gangs sont parfois tirées en coulisses par des organisations mafieuses.

Il existe certains points communs entre ces jeunes : l'impulsivité, l'intolérance face à la frustration, l'impossibilité de résister à une envie, le sentiment d'impuissance, source d'agressivité. Incapables de se projeter dans l'avenir, ils vivent dans l'instant et peinent donc à analyser les conséquences de leurs actes.

Pour qu'existe un groupe, une bande, il faut aux jeunes un certain signe de reconnaissance : c'est la culture de bande, ou "sous-culture". Il peut s'agir d'une même tenue vestimentaire, d'un langage identique, du Hip-Hop, de la toxicomanie... Les enfants feront ainsi leur apprentissage dans la rue. Dans la bande, c'est la loi du plus fort qui prévaut (loi du couteau, loi du caïdat).

4 La notion de territoire :

Ces groupes de jeunes, avec leurs règles propres, leur “sous-culture”, s’approprient un territoire. Un quartier, une cité, deviennent le lieu de référence et d’identification de ces jeunes : ainsi peut naître une sorte de “patriotisme” des cités où les forces de l’ordre ont du mal à pénétrer, car ces zones n’obéissent plus aux lois de la République. Elles ont leurs propres règles imposées par les bandes. Il y a refus de la citoyenneté, refus du dialogue et émergence d’une violence devenue normale, licite au cœur de la cité. L’acte délictueux devient obligatoire, sorte de passage initiatique, autour duquel se fédère le groupe. Un nouveau système s’instaure, fondé sur la loi du plus fort. Les zones de non-droit ne se constituent pas en un seul temps : elles sont l’aboutissement d’incidents et de faits de plus en plus violents au sein du quartier. C’est pourquoi il serait primordial d’intervenir sévèrement dès les premiers actes répréhensibles de manière à dissuader tous les membres du groupe d’une quelconque récidive. La prédominance de certaines ethnies dans des quartiers est responsable de “l’ethnisation” des bandes avec un début de communautarisme. Ainsi, des confrontations de bandes peuvent n’être en réalité que des affrontements interethniques.

II POURQUOI CETTE VIOLENCE CROISSANTE CHEZ LES JEUNES AUJOURD’HUI ?

Nous essaierons ici de mettre en évidence la diversité des raisons de la dérive des enfants.

A Des jeunes en crise d’identité :

De nos jours, l’entrée du jeune dans notre société d’adultes en tant que citoyen actif à part entière se fait plus tardivement qu’autrefois, où la période d’adolescence était moins longue car l’école s’articulait rapidement avec le monde du travail. Par ailleurs, les jeunes trouvaient, dès le plus jeune âge, leur utilité sociale en participant aux travaux de la communauté, que ce soit au niveau de la famille, du quartier ou du village.

Actuellement, la situation économique induit souvent un état intermédiaire d’inactivité. C’est l’un des axes sur lesquels l’Élan a choisi de travailler : la diminution de cette passivité associée à une prise de conscience de l’utilité dans la société comme moyen de lutte contre ce mal-être, source de déviance.

1 L’adolescence, période critique de construction de l’individu et du citoyen :

L’adolescence est une phase de transition importante, une sorte de deuxième naissance. Le jeune est en pleine recherche d’identification avec assimilation et mimétisme d’un héros, d’un modèle. Ce modèle n’émane pas du milieu familial avec lequel l’adolescent est le plus souvent en opposition. Le modèle est le plus souvent pris parmi les stars, du monde sportif ou du showbiz, qu’il idolâtre, et qui deviennent ses références. Les sportifs et les vedettes de la télévision ou du cinéma peuvent avoir un rôle important dans le transfert de certaines valeurs humaines et de citoyenneté. Néanmoins, ces dernières ne sont que le reflet d’une idéologie dominante qui place l’individu au centre des débats au détriment du groupe. Le prestige social est aujourd’hui davantage lié à l’argent et aux valeurs matérielles qu’au rôle que l’on joue au sein de la collectivité. Il est ainsi dommageable de voir qu’en France les jeunes sont proportionnellement peu impliqués dans le tissu associatif, y compris au regard de leurs aînés quand ils avaient le même âge. La construction de l’individu ne s’effectue plus par rapport au groupe et donc au rôle qu’il devra y tenir, mais par rapport à la satisfaction de désirs immédiats, que certains sont prêts à assouvir par la violence. La construction du citoyen est par conséquent mécaniquement en crise.

L’adolescence est une période de dépréciation de soi. Cette dévalorisation est en partie due à une transformation corporelle que le jeune subit et qu’il peut ressentir comme une gêne. Cette période de dépréciation de soi peut amener le jeune à prouver qu’il existe et la violence peut être une forme de traduction de son existence dans la société. Ce sentiment d’infériorité, d’humiliation, peut être renforcé par l’échec scolaire, ce qui montre l’importance d’axer le travail de prévention sur la revalorisation du jeune. Il faut mettre en exergue la ou les compétences qu’il recèle en lui. Il faut lui reconnaître cette compétence et la lui faire exercer. Tout jeune a quelque chose à apporter, même si ses talents ne peuvent s’exprimer ou ne s’expriment pas d’emblée dans le domaine scolaire. L’impression qu’ont parfois certains jeunes d’être ignorés, voire méprisés, par certains enseignants, pour cause de difficultés scolaires, est un formidable ressort de frustration, facteur de déviances. L’amour-propre doit se construire en rapport avec la société et non en opposition à celle-ci.

L’adolescence est aussi et surtout la période du déni, du refus du cadre et des règles de la société avec un besoin quasi constant de transgresser. Il y a un rejet du monde adulte et de l’opinion des parents considérés comme “rétrogrades”, mais par contre le jeune accorde une grande importance à l’avis et au comportement de ses pairs et modèles : les valeurs adultes sont refusées, seules les références du groupe d’âge sont valables.

Cette perte de références réelles couplée à l’urbanisation a détruit les repères sociaux et la pression du groupe. Les jeunes d’aujourd’hui sont issus d’une génération en manque de modèle, voire nihiliste (“il est interdit d’interdire”), qui n’a pas su ou voulu transmettre un sens du collectif au profit d’un individualisme-roi. “L’enfant étant le père de l’homme”,

la génération actuelle ne fait qu'illustrer cette dérive intergénérationnelle. Les idéaux fédérateurs, entre autres véhiculés par la République, sont souvent incompris. Le "vouloir vivre ensemble" cher à Renan est mis à mal au profit de valeurs prônant la différenciation et les intérêts particuliers. Là est le cœur du problème.

C'est la période du déni systématique mais également celle de l'engagement, de l'adhésion sans condition pour les grandes causes, humanitaires, sociales, environnementales : C'est sur ces valeurs qu'il convient de s'appuyer pour motiver les jeunes et ainsi les placer en situation de réussir.

Le sentiment d'injustice est ressenti plus lourdement que chez l'adulte : un tel sentiment peut se révéler lourd de conséquence car le jeune délinquant va apporter une réponse qui sera la plupart du temps agressive. Il pardonne moins facilement car il aura du mal à prendre du recul par rapport à un événement ressenti comme une agression.

2 L'anomie ambiante, facteur de désœuvrement et d'ennui :

Trop de jeunes s'ennuient et errent dans la rue. Ils sont désœuvrés, ils n'ont pas de but précis et ne se projettent pas dans l'avenir. D'autres trouvent leur passe-temps dans la télévision qui est source de culture mais qui s'avère aussi être essentiellement le vecteur de messages de violence.

Certains trouvent refuge dans l'univers du virtuel (jeux vidéos...), dont les scénarios sont eux aussi extrêmement violents puisqu'ils reposent le plus souvent sur l'élimination d'un ennemi. Passant des heures dans un monde imaginaire, ils peuvent avoir du mal à prendre la mesure du réel, environnement où l'on est loin de régler les difficultés en appuyant sur une gâchette pour avancer et passer au niveau suivant.

3 Le mimétisme d'une violence non contrôlée :

Il existe une certaine violence normale qui a toujours existé chez les jeunes garçons. Elle fait partie d'une culture ancienne, mêlant le rite initiatique de passage à l'âge adulte, le mythe du courage et de la virilité : c'est l'aspect ludique de la bagarre. Le jeu est lié au besoin d'action pour rompre avec la monotonie et se forger soi-même.

Cette violence est acceptée quand elle est canalisée, limitée, contrôlée par les membres d'une communauté. Le problème de la violence actuelle est que ses règles ne sont pas celles de la société, mais celles que les jeunes se sont fixées. Le jeu devient objet de valorisation, car le jeune peut sortir vainqueur d'un combat, d'une activité illégale et oublier ainsi ses échecs dans les activités légales.

François Dubet explique que "cela lui permet de vivre son échec social comme un acte volontaire, voire héroïque".

Pour les plus jeunes, il y a un mimétisme du plus grand, du grand frère qui devient l'exemple à suivre : les héros des plus petits sont les caïds de la cité.

B Les facteurs individuels :

1 La cellule familiale, premier cercle de construction de l'individu :

Même si elle ne peut, à elle seule, être tenue pour responsable, une carence familiale sous-tend fréquemment des problèmes de violences.

La famille est le premier lieu d'éducation et de socialisation de l'enfant : normalement, il y fait l'apprentissage de ses droits et de ses devoirs. Ce devrait être le premier cercle de structuration.

Mais, de nos jours, la cellule familiale est souvent déstabilisée, notamment par le fait que dans un ménage moyen, les deux parents actifs sont peu souvent à la maison et ont ainsi peu de temps à consacrer aux enfants. Une part de l'éducation est alors déléguée aux crèches, centres aérés ou malheureusement à "l'école de la rue", après la classe.

La famille ne compte plus sous le même toit les grands-parents, eux-mêmes parfois encore actifs. Ils avaient pourtant autrefois un rôle primordial dans l'éducation des enfants, de par leur présence pour les accueillir après l'école, les accompagner dans leur travail scolaire pendant que les parents travaillaient, et ils représentaient une certaine autorité avec une référence aux valeurs familiales. Il y a disparition de l'échange entre générations, où par le respect, les anciens guidaient les plus jeunes. Sans être nostalgique du temps passé, peut-être pourrait-on dans notre société redonner leur place sociale aux Anciens, représentant une certaine part de sagesse, d'expérience

L'autorité du père est en déroute : il y a perte de l'exemple paternel à suivre, avec un manque de repères familiaux et d'encadrement éducatif. Beaucoup d'éléments ont contribué à ce que les enfants soient incités à chercher leurs modèles ailleurs que dans leurs parents. Une autre cause de la perte d'autorité du père est liée à la déstructuration du couple avec des familles recomposées et les problèmes qui peuvent en découler (enfant partagé entre les deux parents, difficulté parfois pour les beaux-parents de punir, chantage des enfants...). Le divorce est un facteur de trouble dans la vie familiale ; il y aurait une corrélation entre les courbes de divorces et les courbes de criminalité.

De plus, malheureusement, certains parents ne sont plus des modèles d'insertion sociale. Un, voire les deux parents sont au chômage : on pourrait penser que ce temps libéré pourrait être consacré à l'éducation mais, eux-mêmes

déstructurés, ils ne peuvent plus apprendre grand chose à leurs enfants et deviennent ainsi des contre-modèles. En effet, si les parents donnent des limites anormales ou des exemples perversifs, ils seront reproduits comme des exemples normatifs. Selon Bruno Bettelheim, “si les parents ne se conforment pas dans leur vie à une morale stricte, s’ils n’obéissent pas au principe de réalité, leurs enfants seront incapables d’avoir un comportement différent”. En matière de violence, le comportement des enfants et des adolescents est le pur reflet de ce qu’ils observent dans le monde adulte qui les entoure. L’apprentissage de la violence peut aussi se faire à travers les violences intra-familiales... Si il y a discordance entre le code moral enseigné aux enfants et les valeurs protégées par le droit pénal, cela engendre un conflit chez l’adolescent, dont la résolution se fera rarement au bénéfice de la norme juridique.

2 Un facteur plus endogène : la personnalité du délinquant :

Il existe des facteurs de risque de délinquance chez le jeune.

Le jeune dépressif peut fuir vers la mort physique en passant à l’acte par des méthodes de suicide “traditionnelles” ou bien, il peut plonger dans une mort sociale en exprimant sa violence par des actes antisociaux, lesquels sont en réalité la traduction d’un mal-être profond et d’un besoin de communication.

L’alcool et les ivresses répétées peuvent être des signes d’alerte d’un début de marginalisation de l’adolescent.

Quelques-uns ont également un profil psychiatrique bien particulier les plaçant dans le cadre de la “violence-maladie”.

D’autres évoquent aussi des traumatismes qui peuvent remonter à la petite enfance et influencer sur la structuration de l’adolescent.

3 Cause et parfois conséquence de la délinquance : le problème de la toxicomanie :

L’usage de la drogue chez un mineur est un facteur d’inadaptation parmi d’autres.

À la fois cause et conséquence du mal-être des jeunes, les consommations régulières de tabac et d’alcool sont des facteurs de risques de toxicomanie par recherche de sensations toujours plus vives.

Le besoin d’argent pour acheter la drogue pousse aux vols avec ou sans violence et de plus, l’emprise de la drogue entraîne une altération profonde de la personnalité qui pousse à la récidive.

Ce problème de toxicomanie soutient également l’activité de certaines bandes dans les cités, bandes qui vivent de ce trafic et entretiennent ainsi une véritable économie parallèle. Tout ceci est renforcé par la banalisation actuelle de l’usage de drogues dites douces telles que le cannabis. Le lien entre actes délictueux et consommation de psychotropes est avéré, et le fait que ces derniers soient légaux (alcool) ou non (cannabis, drogues dures) est d’importance secondaire. Selon une étude de Sébastien Roché portant sur 2288 jeunes, lycéens ou collégiens de toutes filières, interrogés anonymement sur leurs actes délictueux, 44% des consomment de l’alcool et 29% du cannabis. La vente de ce dernier est le fait de 4% des adolescents. Paradoxalement, les consommateurs sont le plus souvent des garçons dont les parents appartiennent à la partie supérieure de la société : 37% des enfants de cadres contre 18% d’enfants d’ouvriers ; disposer d’un argent de poche conséquent est un facteur aggravant.

C Les facteurs organisationnels et environnementaux :

1 L’éducation : pierre angulaire de l’harmonie sociale :

20 % des élèves qui entrent en sixième ne savent pas utiliser correctement la langue française. 10% d’entre eux sont en détresse profonde de lecture et 10% de médiocres lecteurs. Ainsi, ayant des difficultés à suivre les programmes, ces élèves se retrouvent en situation d’échec scolaire, situation qui fait le lit de la délinquance. Cela est-il dû à la modernisation pédagogique actuellement basée sur l’auto-construction de ses savoirs par l’enfant ? Système en fait très ségrégationniste car il défavorise l’enfant qui ne peut pas se faire aider à la maison (recherche de documentation, transmission d’une certaine culture générale...). Prétextant l’absence de débouchés à la fin de la scolarité, le jeune préfère se laisser glisser vers l’échec plutôt que “se faire violence” pour gravir les marches de la pyramide scolaire. Il essaie de faire de cet échec, une force : pour ne pas se sentir marginalisé au sein de la classe, de l’école, il crée une sorte de nouvelle norme en adoptant un comportement négatif, sorte de nouvelle mode. L’enquête de Sébastien Roché est encore ici significative : les élèves qui suivent un enseignement général sont 14% à déclarer des actes peu graves nombreux contre 25,5% et 27% respectivement pour les filières technique et professionnelle. L’élève brillant, travailleur, est alors humilié par ce groupe. On est arrivé à un tel point dans certains établissements, que pour réussir son intégration scolaire, l’élève y doit adopter une attitude négative, si possible asociale à l’égard des autres. L’élève qui refuse de répondre à la provocation, à une incitation à la bagarre, sera brimé par les autres élèves.

L’échec scolaire est en corrélation directe avec la déscolarisation des mineurs : on constate un absentéisme scolaire chez plus de 12% des 11-18 ans. L’inadaptation scolaire habitue à vivre en marge des règles sociales (l’école buissonnière), l’apprentissage se fait alors dans la rue, parfois au contact de plus grands ayant eux-mêmes connu l’échec

scolaire. Pourtant l'école est un lieu d'instruction et de socialisation où l'on apprend le respect, la vie en communauté, les règles de discipline, c'est l'antichambre de la société adulte.

Tout comme l'autorité du père, le respect du professeur a été aboli. On a voulu casser l'image de l'élite, on y est parvenu, si bien qu'aujourd'hui l'enseignant ne fait plus partie des notables. Et pour un jeune en voie de marginalisation, l'enseignant n'est qu'un représentant d'une institution qu'il rejette.

Parallèlement au déclin des valeurs religieuses, facteur de normes, la désuétude de l'éducation civique à l'école est un fait aggravant. Bien qu'en plein renouveau, cette dernière tente de pallier davantage à un manque d'éducation au sens strict du terme qu'à la diffusion de nos mythes fondateurs, ceux de notre démocratie et ses icônes. Sans regretter un enseignement monolithique des valeurs, façon "hussard noir de la République", on ne peut nier que l'absence d'idéaux supérieurs et fédérateurs nuit à l'intégration du jeune et à la définition de son futur rôle de citoyen. Au-delà d'une fracture sociale souvent avancée comme cause majeure, nous sommes confrontés à une "fracture républicaine", dont l'augmentation de la délinquance juvénile n'est que l'une des conséquences.

2 Un facteur aggravant : l'urbanisation :

Il y a dans les cités une forte concentration de jeunes, d'adultes qui ne travaillent pas et restent dans le même endroit où ils "zonent" ; il y a là un climat de forte tension.

L'architecture et l'insalubrité de certains quartiers ne sont pas seuls responsables des actes de violence : certaines cités ont été rénovées, et dégradées à nouveau très rapidement.

La criminalité est plus importante en zone urbaine qu'en zone rurale, où les enfants sont plus surveillés. Dans les cités, les conditions économiques et sociales sont particulièrement défavorables. Dans les grands ensembles de banlieues, la densité de population et la proportion importante de la classe d'âge 12-25 ans, font que l'agressivité est omniprésente.

Certes, les taux de délinquance ont actuellement tendance à être élevés partout, en particulier dans les zones proches des grandes agglomérations. Cela traduit davantage un déplacement des populations délinquantes qu'un nivellement des comportements. Les structures traditionnelles d'intégration perdurent dans les campagnes alors que le niveau de vie y est moindre. Preuve supplémentaire que les conditions socio-économiques ne sont qu'une composante parmi d'autres facteurs de délinquance.

3 Une socialisation plus délicate : les jeunes issus de l'immigration :

L'image de la grande majorité des immigrés est pénalisée par l'impunité et la violence d'une minorité.

Les constats :

— La carte des régions, des départements, des villes à forte concentration de population immigrée recoupe la carte des violences urbaines et celle des violences scolaires ;

— Les troubles viennent le plus souvent des immigrés de deuxième génération qui sont nés sur le sol français. La première génération a effectué une démarche volontaire, encouragée par la France, avec des contreparties économiques. La deuxième subit le déracinement, le conflit entre la structure traditionnelle familiale et celle de la société française, et ce souvent sans contreparties économiques, pour cause de pénurie d'emplois. Cette génération, plus que les autres, aurait besoin de maillons de socialisation forts, mais ils sont en crise :

— La différence culturelle :

Si l'on insiste autant sur l'origine nord-africaine, c'est que le constat n'est pas le même pour les autres populations. Dans l'immigration asiatique, on trouve peu de délinquance car les enfants sont encadrés soit par le milieu familial, soit par le milieu communautaire contraignant et structuré.

Par ailleurs, l'intégration sociale des enfants d'émigrés se fait de moins en moins par l'école. Notre système scolaire est à la base de l'intégration, mais il a cessé de diffuser les valeurs collectives d'identification incarnées par la Nation. Comme pour les autres jeunes Français, une action pourrait être menée afin qu'ils ne plongent pas dans un système qui les mèneraient vers l'isolement communautaire, voire vers l'intégrisme.

4 Le chômage :

Les relations entre croissance économique et criminalité sont réelles : les occasions de délinquance sont plus nombreuses. Mais en sens inverse la crise économique favorise la criminalité.

Le chômage est-il pour autant une cause de délinquance juvénile ? On constate une forte augmentation de la violence urbaine (multipliée par 4 en 5 ans) dans les quartiers où le taux de chômage est important, où il y a une forte immigration, où les familles sont souvent nombreuses, où la population des moins de 20 ans est presque majoritaire.

En 1993, 544 quartiers étaient touchés, en 1997, 1037 le sont.

Peut-on dire malgré tout que le chômage est une cause ? Dans les années 30, le chômage était massif, la misère plus grande qu'aujourd'hui et pourtant les jeunes chômeurs ne tombaient pas si facilement dans la délinquance. Il y a eu

une forte augmentation de la criminalité en Occident entre 1960 et 1975 alors que c'était une période de forte croissance avec un faible taux de chômage.

Il y a une perte des repères : le bon exemple n'est pas donné par la société des adultes. Ainsi, est-il devenu presque normal de faire aboutir des revendications socioprofessionnelles en détruisant impunément des lieux publics.

Le mauvais exemple peut également être donné par la famille, nous l'avons vu. Dans le cadre de l'économie souterraine, on est trop souvent tenté d'idéaliser le grand frère qui ramènera peut-être de quoi faire vivre la famille par un trafic parallèle. Les bandes qui trafiquent arrivent à une autonomie financière et économique incomparable avec celle issue du travail. Tout ceci conduit à une perte totale de la relation travail / argent.

5 Les médias : reflet d'une perte de repères structurants :

On pourrait démontrer l'influence négative des médias sur des personnalités aussi fragiles et par conséquent influençables que sont les mineurs. Il y a une identification au héros. Si l'on admet que ces mêmes médias peuvent influencer les gens par des messages politiques, culturels et de consommation, on ne peut pas nier l'influence de certaines images de violence et d'actes de délinquance. Le principe de précaution si souvent invoqué dans d'autres dossiers doit nous pousser à promouvoir une politique volontariste de maîtrise de la diffusion de thèmes violents, en particulier à la télévision.

6 La perte d'un diffuseur de valeurs : la pratique religieuse chrétienne :

Cela a largement contribué à altérer certains repères. Le principal problème est que les forces qui ont porté des coups aux valeurs judéo-chrétiennes n'ont pas éprouvé le besoin de les compenser par d'autres systèmes de valeurs tout autant susceptibles d'endiguer les dérives.

Ces valeurs autrefois non seulement portées par l'Église mais aussi fortement ancrées dans l'inconscient collectif n'ont plus aujourd'hui de porte-étendard.

III LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE : UNE FATALITÉ POUR LES SOCIÉTÉS MODERNES ?

Des solutions urgentes sont nécessaires pour sauver nos jeunes, car ils sont la richesse et l'avenir de notre pays.

La violence en est arrivée à un tel point d'enracinement dans certains quartiers, certaines cités, que des mesures répressives doivent être prises. Le mot répression est un mot qui fait peur, mais en ne voulant pas combattre vivement ce type de délinquance de peur de choquer, on a laissé s'installer des zones de non-droit où les mots ne servent plus à rien. La première vertu du contrat social est d'apporter la sécurité, de protéger les faibles contre les forts. La répression est donc tout le contraire de la reproduction d'une lutte de classe. Nous exposerons dans un premier temps nos propositions en matière de répression, puis ce qui pourrait être fait aussi bien dans le domaine de l'éducation que dans l'apprentissage de la citoyenneté.

A La répression des actes délinquants et criminels commis par des mineurs :

1 Assurer une action plus efficace sur tout le territoire :

L'intervention de la police est devenue quasiment impossible dans certains quartiers, certaines cités. Face à des bandes organisées, il semble indispensable d'envisager des unités spécialisées, tant pour le recueil d'information que pour lutter contre le trafic de stupéfiants. Ces unités pourront également jouer un rôle dissuasif par leur efficacité. En effet, seuls les policiers de la brigade anti-criminalité (B.A.C.) semblent intimider les jeunes des quartiers les plus difficiles. Envoyer des jeunes fonctionnaires en tenue, sans grande expérience, c'est encore affaiblir l'image et l'autorité de l'État, sans parler des risques de bavures...

Le nombre d'interpellations peut aussi être amélioré par une gestion optimisée des forces de police.

Une bonne politique répressive vise à faire "augmenter le coût" de la délinquance. En sanctionnant les moindres infractions, on a de fortes chances de tomber sur un délinquant auteur d'actes plus graves. Ainsi, à New York, parmi les resquilleurs du métro, ou parmi les jeunes qui fument des "joints" dans la rue, 40% de ceux qui ont été interpellés portaient une arme ! En France, les conventions passées entre 2000 et 2001 par les bailleurs HLM et le tribunal de Grande Instance de Valenciennes illustrent aussi cette démarche. Pour lutter efficacement contre les incivilités, les gardiens d'immeubles font à chaque incident un compte-rendu d'événement destiné à la société d'HLM qui se réserve le droit de porter plainte ou de rapporter les faits au Parquet. Ensuite, des "délégués du procureur" interviennent rapidement pour effectuer des rappels à la loi ou des classements sous condition de réparation. Des actes souvent insignifiants au regard du Code Pénal, mais qui perturbent fortement la vie quotidienne des victimes, et sont une incitation à aller plus loin.

Enfin, il est important de se pencher sur les délais d'intervention des forces de l'ordre souvent longs (de 20 minutes à une demi-heure en moyenne). Ne serait-il pas judicieux de s'inspirer ici du mode de traitement des appels des services de secours (SAMU, pompiers), qui garantit une intervention en moins de 15 minutes ?

2 Garantir l'effectivité des incriminations :

Toute faute doit être sanctionnée. L'ordonnance de 1945 laisse une large place à l'éducation, mais la part éducative doit être associée à la sanction. Plus qu'à une remise en cause de l'ordonnance, il nous semble essentiel de s'assurer de son application intégrale :

— Tout enfant qui commet une infraction doit être puni : il ne faut pas laisser de faute impunie sous peine de renforcer le sentiment d'injustice ressentie par la victime, par la société, de renforcer le sentiment d'impunité qui favorise la récidive. La sanction a aussi une valeur d'exemple pour les autres jeunes.

— Mais, bien entendu, toute faute ne doit pas recevoir la même sanction. À côté de l'âge, il devrait également être tenu compte du niveau de dangerosité du jeune pour déterminer sa peine : il faut établir une échelle de sanction en rapport avec la faute.

— Il faut prendre en compte certains facteurs aggravants :

- La gravité n'est pas la même selon que l'action soit menée seul ou en bande, car la bande assure un sentiment de toute-puissance, une impression d'anonymat. Il y a aussi un phénomène d'entraînement.
- Le fait que la délinquance soit occasionnelle ou qu'il y ait récidive.
- L'âge du coupable est également à prendre en compte : les moins de 13 ans appellent à des traitements bien spécifiques, qui ne peuvent se confondre avec ceux appliqués aux plus âgés.

3 Des pistes passent par l'amendement :

Le but doit toujours être de réinsérer le plus grand nombre possible de jeunes et de protéger la société. Il est important de souligner que toute démarche doit se faire avec leurs parents ou tuteurs légaux.

a) La prison :

Nombreux sont les jeunes qui, une fois sortis du milieu carcéral, tombent dans le piège de la récidive, parce que le temps qu'ils ont passé à purger leur peine n'a pas servi à les aider à définir un projet de vie, mais a contribué à entretenir leur désœuvrement et les pratiques extérieures (drogue, violence).

La prison est criminogène, ce n'est pas une bonne solution. C'est à la rigueur l'aboutissement ultime pour les multirécidivistes, criminels de surcroît. Elle ne doit être envisagée que dans les cas désespérés, après échec des autres mesures.

On peut espérer n'arriver à ce stade que pour un nombre très restreint de jeunes. Et même pour eux, il faut veiller à ne pas les immerger au sein d'une population encore plus dangereuse qui ne ferait que confirmer l'anéantissement des derniers espoirs de réinsertion. Les quartiers pour mineurs doivent être systématisés.

b) Des centres de rééducation :

L'expression fait peur car certains font l'amalgame avec ce qui avait été appelé autrefois "bagnes pour enfant".

Il existe actuellement des C.E.R. (Centres Educatifs Renforcés) et des C.P.I. (Centre de Placement Immédiat) : ces centres, créés en 1998, ne sont malheureusement pas assez nombreux. Le taux d'échec y est important, notamment en raison d'une trop courte durée des séjours (chaque centre peut en moyenne accueillir 6 jeunes, pour une durée de séjour de 3 à 6 mois).

D'autres structures telles les JET (Jeunes en Equipe de Travail), animées par des militaires volontaires, fonctionnent bien mais restent sous-dimensionnées. Leur but est de (re)socialiser le jeune délinquant à travers une hygiène de vie et le respect de l'autre via la collectivité, pendant un stage de trois mois, avec 4 jours de permission au milieu.. Ce séjour lui permet de repartir, aidé par un service social, et ce dans son quartier d'origine ou en dehors. La force des J.E.T. repose sur l'engagement de l'encadrement associé au suivi des stagiaires : l'association fait figure de seconde famille et le jeune pourra toujours demander de l'aide dans une passe difficile : un logement, une aide pour rechercher un travail, etc., un standard est toujours à sa disposition.

Il nous semble ainsi essentiel que les jeunes délinquants récidivistes soient mis à l'écart de la société, dans des établissements spécifiques, inspirés par cet exemple. Nombreux sont les anciens établissements militaires qui pourraient être réhabilités à ces fins.

Dans ces centres, les jeunes seraient soumis à :

— une discipline stricte mais valorisante (la pédagogie participative par objectifs, qui associe l'adhésion aux buts affichés, via l'exemplarité, l'enthousiasme de l'instructeur et la valorisation par le mérite, l'initiative réfléchie du stagiaire) ;

— un apprentissage de la citoyenneté et de la vie en communauté avec toutes ses règles :

• autogestion des parties communes afin d'apprendre aux pensionnaires à respecter les règles de vie fixées par la collectivité ;

• respect d'autrui et de sa liberté.

• pratique du sport, à la fois "défouloir" et condition du maintien d'une certaine forme physique nécessaire, voire source de réinsertion par la découverte de certains talents cachés.

Dans ces centres, les jeunes recevraient une formation qui pourrait être de deux ordres :

— Formation théorique et pratique à un métier leur permettant une insertion ultérieure à la sortie du centre une fois leur peine purgée. À ces formations pourraient participer des chefs d'entreprise, qui accepteraient par la suite d'employer certains de ces jeunes. Cela permettrait d'envisager véritablement un avenir à la sortie et de bâtir des projets de vie. Le fonctionnement du Centre Militaire de Formation Professionnelle de Fontenay-le-Comte, lequel œuvre à la reconversion des engagés volontaires de l'armée de Terre en fin de contrat, est assez similaire à cela et peut servir à inspirer le projet.

Un autre exemple est encore plus probant car plus global. Il s'agit du Service Militaire Adapté, en vigueur dans les DOM-TOM depuis les années soixante. D'abord créé pour permettre à tous les jeunes locaux d'effectuer leur service militaire sans forcément rejoindre la métropole, il a été maintenu, en dépit de la fin de la conscription. Son but, dès l'origine, était de permettre aux jeunes d'acquérir une formation tout en effectuant leur service militaire, les problèmes de formation et d'emploi constituant déjà un enjeu pour les DOM-TOM.

Le principe aujourd'hui est le même sauf qu'il est basé sur le volontariat. Son attrait est tel qu'il y a en moyenne trois candidats pour une place parmi des jeunes en échec pour qui c'est le dernier espoir d'insertion durable. Comment expliquer un tel succès ? En fait, son taux de réussite de près de 80 % pousse de nombreux jeunes et leurs parents à tenter l'expérience au détriment de structures civiles telles l'A.F.P.A. ou le GRETA qui n'affichent des résultats aussi probants. La formation professionnelle étant semblable, ce n'est pas dans ce domaine qu'il faut chercher la clé du succès. Outre cette formation que l'on peut qualifier de savoir-faire, 30 % du temps est consacré au savoir-être au travers du cadre militaire. Ces jeunes sans repères apprennent à être ponctuels, à être rigoureux sur le plan de la tenue et du comportement via la vie en collectivité, et suivent une formation civique générale. C'est là que se fait la différence. L'encadrement est très présent et à l'écoute. Il fonde sa démarche sur la politique du "donnant-donnant". L'institution fait tout pour assurer une formation à condition que l'on se plie à cette vie en collectivité. Cette démarche est facilitée par le fait que les jeunes sont conscients de l'enjeu de cette dernière chance, et que le S.M.A. bénéficie d'une excellente image. L'entrée sélective faute de place et le succès global confèrent au stagiaire une certaine fierté lui redonnant un peu d'amour-propre. En conséquence, un échec en cours de stage est vécu par le jeune comme une honte vis-à-vis de l'extérieur. Tous ces ingrédients font que le S.M.A. constitue un bel exemple à adapter pour les centres fermés récemment créés en métropole.

— Une formation à une noble cause afin d'être en mesure d'intervenir lors de catastrophes naturelles, écologiques ou autres. Cela permettrait aux jeunes de prendre conscience de leur utilité et de se revaloriser aux yeux des autres citoyens, pouvant initier une sorte de réconciliation entre le délinquant et la population : perdant son image négative, il trouve la possibilité d'endosser le costume du nouveau héros, du nouveau sauveur, et de donner l'exemple auprès de tous les autres jeunes, de son quartier en particulier.

La société trouverait un bénéfice à cette opération, en pouvant plus facilement faire face aux situations d'urgence qui suivent une catastrophe. Les jeunes ainsi formés seraient en mesure d'aider les bénévoles et les volontaires au Service Civique à intervenir dans des conditions meilleures et plus efficaces.

Cette formation pourrait être dispensée par la protection civile, les différents organismes de secourisme et certains instructeurs militaires.

Selon la gravité de sa peine, le jeune délinquant admis dans un centre pourra être plus ou moins complètement privé de liberté :

— Privation totale de liberté : pour les fautes les plus graves et pour les récidivistes ;

— En semi-liberté : le jeune pourrait venir purger sa peine par périodes, dont la durée et la rythmicité seraient définies selon son cas. Cette semi-liberté pourrait être envisagée pour les petits délits et certaines incivilités. Si une récidive est constatée pendant cette période de semi-liberté, le jeune se verrait condamné à intégrer le centre en privation complète de liberté.

c) Des internats spécialisés :

Ils pourraient être développés pour le jeune en situation d'échec scolaire grave, alors qu'il est encore normalement scolarisé, et non encore marginalisé. Cela permettrait de l'éloigner, sans pour autant créer de rupture complète avec le cycle d'enseignement, de l'établissement traditionnel où il est un élément perturbateur.

Dans ces internats, l'élève serait soumis à une discipline sévère avec apprentissage de la vie en communauté. Ceci serait une façon de l'extraire d'un milieu familial, urbain ou scolaire néfaste. Les centres de rééducation pourraient être l'issue de ceux qui garderaient des comportements difficiles.

Les modes de transmission du savoir seraient différents de ceux utilisés dans l'enseignement traditionnel afin de représenter une véritable seconde chance pour l'enfant, avec des effectifs restreints, permettant un suivi individualisé.

Là, un corps enseignant, sélectionné pour ses qualités professionnelles et motivé par des mesures liées à la carrière et/ou à la rémunération, pourrait réinsérer ces jeunes en rupture scolaire. Il est important de souligner l'attrait que devraient représenter ces postes pour les enseignants. Un maillage départemental complet pourrait permettre un "tour extérieur" de ces derniers qui, sans changer de département et de résidence, seraient amenés à exercer dans ces établissements pendant trois ans au maximum. À l'issue, ils réintégreraient leur établissement d'origine. Ces mutations temporaires ne seraient alors pas vécues comme une fatalité mais comme une promotion de l'institution envers ses meilleurs éléments incités à "sauver" une partie de la jeunesse de la Nation. Ce serait un des moyens d'en finir avec le cas trop courant de l'enseignant "projeté", en début de carrière, dans des établissements difficiles où, au lieu de faire ses "premières armes", censées développer sa confiance et sa compétence, il se retrouve souvent déstabilisé voire marqué pour le reste de sa vie active.

d) Des travaux d'intérêt général :

Ils devraient certainement être plus souvent appliqués. Ceci ne pourra être proposé que pour les petites incivilités mais certainement pas aux jeunes dont le langage est celui des armes. Pour tout ce qui est petite délinquance de bien privé ou public, insulte à autorité publique, on pourrait envisager de demander réparation à l'enfant par ce biais. La surveillance pourrait être assurée par un éducateur.

e) Dans l'attente du jugement :

Entre le moment où un acte criminel est commis et le moment où le délinquant est jugé, il peut s'écouler une longue période où le jeune continue d'évoluer au milieu du reste de la population. La détention provisoire n'est assurément pas une bonne solution, mais l'absence d'encadrement non plus. Pour les cas avérés et incontestables de criminalité (où la présomption d'innocence est balayée par les preuves), il conviendrait de soumettre ce type de jeunes à un encadrement particulier.

4 Évaluer les problèmes et coordonner l'action des acteurs :

Avant toute action, il faut évaluer les problèmes qui se posent. Cette assertion est proche du truisme et pourtant nous manquons d'outils pour mener à bien cette évaluation. L'offre de police et de justice vient trop souvent d'en haut sans que l'efficacité des mesures sur le terrain soit précisément connue. On empile des dispositifs sans les remettre en cause. Ainsi, l'Inspection Générale de la Police Nationale (I.G.P.N.) a constitué un petit groupe d'évaluation sur la police de proximité... mais ses résultats sont entourés du plus grand secret. Il convient donc de mettre en place des tableaux de bord sur la délinquance des mineurs associant localement les magistrats spécialisés, le directeur départemental de la P.J.J., le représentant de l'administration pénitentiaire, les services de police et de gendarmerie ainsi que le président du conseil général.

En matière de coordination, le bon fonctionnement du binôme police-justice est fondamental. Dans ce cadre, l'initiative du tribunal de Nanterre est intéressante. Le procureur de la République a sectorisé ses substituts, non plus par thème (affaires financières, civiles...), mais géographiquement, y compris en ce qui concerne les mineurs. Chacun d'eux a ainsi des liens avec le commissariat local, la mairie, les éducateurs... Dans le domaine des jeunes délinquants, les résultats sont plus que probants. Le taux de classement sans suite des affaires est proche de zéro, et le nombre de sanctions de réparation infligées a nettement augmenté. Saluons ici aussi la généralisation récente d'une initiative locale, les Groupements d'Intervention Régionaux (G.I.R.), issus d'une initiative du procureur de la République d'Amiens. Gendarmes, policiers, sécurité publique, fisc, douanes, répression des fraudes, travaillent ensemble. Le travail se fait en amont à partir d'individus suspects, en raison, par exemple, d'un train de vie incompatible avec leurs revenus officiels. En bout de chaîne, l'interpellation a lieu, suivie de la confrontation avec les éléments de preuve collectés.

B La prévention de la violence des jeunes :

Lutter contre la délinquance signifie aussi la prévenir, faire en sorte que les enfants ne glissent plus dans cette déviance. La répression n'est en fait qu'une limite permettant de préserver la paix civile. Même si son efficacité demande qu'elle soit assurée, on ne peut évidemment se satisfaire d'une politique qui s'en contenterait. La délinquance est le fruit d'une inadaptation du jeune aux règles établies, il nous faut donc au plus tôt les lui faire intégrer, tout en développant un esprit critique constructif, basé sur le dialogue et l'apprentissages des vertus républicaines.

1 Renforcer le suivi éducatif :

L'adolescence est, par essence, une période de doute que quelques éléments perturbateurs peuvent faire dégénérer en rejet du contrat social. En complément d'un environnement familial en crise, il nous faut renforcer le suivi et l'écoute des jeunes qui, déséquilibrés dans leur amour-propre par des traumatismes personnels, trouvent un sens à leur vie à travers la déviance. Dans ce cadre, l'école, mais aussi d'autres acteurs du suivi éducatif doivent renforcer leurs capacités à suivre les jeunes dans leur initiation à la citoyenneté.

a) Faire des adolescents une population cible pour la santé publique :

L'allongement de la durée des études avec pour corollaire une entrée sur le marché du travail plus tardive nécessite un réaménagement du suivi pédiatrique. En effet, celui-ci existe en France jusqu'à l'âge de 15 ans, âge où l'on entre dans une période de latence ponctuée de doute et de construction de soi. Prenant acte de cette évolution, pourquoi n'allongerait-on pas cette période de suivi jusqu'à 18 ans en y intégrant un volet psychologique, et ce dans le cadre scolaire ? Cette écoute individuelle, au minimum annuelle, serait un facteur de prévention des problèmes physiologiques et psychiques, ceux-là qui risquent de déboucher sur la violence, la toxicomanie, etc... Un adolescent écouté hors des cadres hiérarchiques de l'école et de la famille retrouvera plus facilement son équilibre, et donc sa place au sein de ses pairs et de la société.

b) La lutte contre l'oisiveté et la revalorisation des jeunes :

On peut imaginer que des enfants qui s'investiraient utilement trouveraient une raison d'être supplémentaire.

Ainsi, peut-être faudrait-il inclure dans le cursus des élèves, la participation à une activité associative en collaboration avec l'école. Cette activité pourrait être sportive, humanitaire, environnementale, artistique, etc., selon les préférences de l'enfant. Cela pourrait combler une partie de ce temps périscolaire propice au désœuvrement.

Dans cette perspective, le principe de "l'école ouverte" semble être une bonne piste. Citons ainsi l'initiative de M. de Paz, principal au collège François Truffaut à Gonnesse. Un constat : 60% de la population vit des minima sociaux et 17 nationalités cohabitent tant bien que mal. En dépit de cet état de fait peu encourageant, ce principal a réussi à endiguer une violence endémique. On y cultive l'excellence de chaque élève prié non pas d'avoir son brevet, mais d'atteindre son meilleur niveau. Pour atteindre ce résultat, plusieurs mesures ont été prises. Pour éviter les angoisses, sources de conflits professeurs / élèves, ces derniers peuvent assister aux conseils de classe. La charte de l'école ouverte a été signée avec une ouverture du collège les samedis, les mercredis après-midi ainsi que pendant les petites vacances avec une stratégie de réappropriation de l'établissement : rénovation des locaux, infrastructures sportives ouvertes avec, dans ce contexte, une autre relation professeur / élève, rédaction du règlement intérieur par des élèves encadrés par des enseignants. Tout le monde se sent ainsi responsable du projet pédagogique. Le problème est que seulement 24% des collèges en Z.E.P. pratiquent cette charte pour plusieurs raisons : 25% de travail en plus pour les principaux, le personnel qui encadre est payé 62 francs de l'heure contre 210 francs pour un cours donné dans un centre de formation permanente.

Autre initiative venant de l'antenne corse de la ligue de l'enseignement : l'exclusion-inclusion. Un élève exclu de l'établissement plusieurs jours n'est pas laissé à lui-même mais est suivi individuellement, que cela se passe à l'intérieur ou à l'extérieur de son école. Dans ce dernier cas, il intègre le tissu associatif d'insertion professionnelle, où il peut connaître une profession susceptible de l'intéresser, et donc se motiver pour la poursuite des études. Pendant ce temps, l'établissement tente de faire un bilan et de nouer un dialogue constructif avec les éléments familiaux qui existent.

Pour concrétiser et rendre plus attractive la transmission des valeurs morales et des repères comportementaux, des ateliers théâtre pourraient être mis en place. Ces "jeux de rôles" induiraient une meilleure prise de conscience pour un certain nombre d'actes. Cet apprentissage pratique de la philosophie permettrait en outre "d'élever" la réflexion des adolescents sur les enjeux de la vie en société, adolescents généralement baignés par la satisfaction de besoins personnels immédiats.

c) En matière d'enseignement civique :

Un enseignement civique théorique dès les plus petites classes devrait également avoir une application pratique, par :

A *Un projet d'Action Civique :*

Le but est de motiver les enfants pour un même projet, que ce projet soit dans l'intérêt d'autrui (la préparation d'un voyage scolaire, objectif intéressé, est à exclure, le but d'un projet civique étant l'apprentissage du don de soi pour les autres, l'entraide...). Ce projet serait à déterminer en début d'année et tous les enfants de la classe se retrouveraient quelques heures par semaine autour de sa réalisation.

Cela pourrait consister en des aides à des associations humanitaires (collecte de vieux vêtements, parrainage de classes du tiers-monde, etc.), à des associations de défense de l'environnement (collecte de papier, de plastique...) ou en de l'aide aux enfants malades...

Ceci aurait pour but d'inculquer la solidarité dès le plus jeune âge, et de redonner le sentiment d'utilité en faisant réaliser de bonnes actions, reconnues par le monde adulte. Ce sentiment est le meilleur ambassadeur de ce vouloir-vivre ensemble qui est à la fois synonyme de mémoire, de solidarité entre les générations et d'ouverture vers le monde où ces valeurs ont bien souvent du mal à s'imposer, car il n'est pas lié à un lien ethnique mais à des valeurs. "Un patriote français est un patriote universel car la Patrie commence avec la liberté et la liberté dépasse la France" (Brissot).

B *Un livret de Civisme :*

Il s'agirait d'un carnet qui suivrait l'enfant pendant toute sa scolarité. On pourrait y faire figurer le règlement interne de l'établissement. Chaque année, l'élève débiterait avec un capital de points et toute mauvaise conduite envers un professeur, un camarade ou toute autre incivilité dans l'établissement serait sanctionnée par la perte d'un ou plusieurs points selon la gravité de la faute. Cela peut tout à fait être associé aux punitions traditionnelles, ce carnet n'étant pas là pour s'y substituer. Pour motiver l'enfant à garder son capital intact et récupérer ses points, on peut imaginer que le total de points compte dans la décision pour un passage en classe supérieure ou soit un bonus pour le brevet ou le baccalauréat. Ou bien, cela peut aussi contribuer à la participation à un voyage scolaire de fin d'année, les perturbateurs étant exclus de l'activité... Pour inciter les élèves à la bonne conduite, ils pourraient avoir la possibilité de récupérer peu à peu leur capital en participant à des travaux para-scolaires simples (entretien du tableau, rangement des classes...) ou en faisant preuve d'actes de bonne conduite (port du sac d'un camarade blessé, etc.). La participation active au projet d'action civique pourrait aussi permettre de regagner des points.

L'autre intérêt de ce livret de conduite scolaire est de dépister les enfants pouvant poser des problèmes d'intégration sociale. Comme nous l'avons déjà dit, l'école est un des premiers lieux de socialisation. L'enfant qui adopte un comportement violent à l'école est donc susceptible de le reproduire dans la rue. Une mise en alerte de l'enseignant par ce carnet peut induire une rencontre avec les parents et, selon les cas, une rencontre avec des éducateurs, des assistantes sociales, des médecins, des psychologues... Ce carnet pourrait être un lien entre enseignants et parents sur le comportement de l'enfant à l'école. Il peut arriver qu'un enfant n'ait pas du tout la même attitude en présence de ses parents, et les parents n'ont pas forcément la possibilité d'être à la sortie de la classe pour discuter avec l'enseignant. Ce carnet servirait de complément au carnet de correspondance traditionnel, qui est rarement employé pour rendre compte du comportement de l'enfant à l'école.

2 **Les solutions en matière de Citoyenneté :**

a) De nouveaux vecteurs de valeurs :

Des règles de vie en société doivent s'apprendre dès la plus petite enfance. On se rend compte que pour qu'un enfant retienne un message, il faut qu'il soit mêlé au jeu, au divertissement. La crèche et l'école sont les premiers lieux d'intégration dans la société, on y commence à découvrir la vie en communauté. Pourquoi ne pas faire participer l'enfant, à l'instar de ce qui a déjà été évoqué plus haut pour des jeunes plus âgés, à des jeux de rôle, des sketches, des mimes avec des petites mises en scène où serait appris le respect de l'autre, la politesse, toutes ces choses que l'on apprend normalement à la maison, où de nos jours les parents ne sont pas toujours disponibles pour le faire ? Le message porteur de valeurs peut aussi être passé lors de spectacles de marionnettes ou de clowns, de pièces de théâtre...

Des règles de bonne conduite inculquées dès la toute petite enfance seront reproduites plus tard, "imprimées" dans l'inconscient.

b) La “participation à des missions humanitaires” pour les plus grands :

Pour les plus grands, on pourrait offrir la possibilité de partir avec des organismes humanitaires, pour participer, pendant les vacances scolaires, à des missions de courte durée dans les pays du tiers-monde. Ils pourraient se rendre utiles et découvrir le bonheur inhérent à l'aide de ceux qui sont dans la détresse. Il faut encourager la participation de jeunes à des associations à vocation humanitaire, car il existe un vivier d'adolescents désireux d'aider bénévolement. Diplômés ou non, ils pourraient s'engager, contre une rémunération modeste, à consacrer quelques semaines ou plusieurs mois à la Collectivité. L'association Unis-Cité accueille depuis 1994 des jeunes volontaires, qui s'engagent à plein temps sur une durée déterminée, et qui sont partiellement pris en charge par l'association, laquelle leur verse une indemnité de subsistance d'environ 380 euros par mois, auxquels s'ajoute le remboursement des frais de transport. Ce n'est pas dans ce cas le diplôme qui compte, mais la motivation, ce qui redonne confiance à des élèves en relatif échec scolaire, mais qui ont des qualités à faire valoir. C'est aussi un moyen de promouvoir la notion d'élite comportementale. Même sans parler de ce qui est faisable à l'étranger, les activités sont multiples : animation d'une radio associative, rénovation de bâtiments, etc...

C Mise en perspective des dernières mesures gouvernementales :

L'arrivée d'un nouveau gouvernement, porté par les inquiétudes des citoyens sur la sécurité et la perte des repères traditionnels, donne à l'État l'occasion d'avoir un rôle majeur dans le traitement de ces problèmes cruciaux. Dès sa prise de fonctions, la nouvelle majorité a prôné une politique volontariste se traduisant par trois lois :

- la loi d'orientation et de programmation pour la justice 2002-2007 ;
- la loi sur l'amélioration du fonctionnement et de la sécurité des établissements pénitentiaires ;
- la loi pour la sécurité intérieure.

En tâchant de se placer au dessus de l'effet d'annonce, nous tenterons de voir ici en quoi ces mesures sont opportunes au regard des enjeux évoqués.

En ce qui concerne la première loi, son volet sur le traitement de la délinquance juvénile énonce trois mesures, à savoir la création de 1250 emplois pour la P.J.J., celle de 3300 postes de juges de proximité en cinq ans, ainsi qu'une réforme de l'ordonnance de 1945.

On ne peut que se réjouir d'une majoration des moyens humains de la P.J.J., même si la question de la manière d'y parvenir reste lancinante. En effet, les modalités de son application restent incertaines, le rôle de ces policiers, leur formation, leur affectation. Seule une préparation précise peut éviter à cette mesure, bonne en soi, d'achopper sur le terrain. Le quantitatif est certes une condition nécessaire, mais elle n'est pas suffisante. On attend donc de voir, sur le terrain, les résultats.

Les postes de juges de proximité répondent au besoin de régler les litiges de la vie courante. Cette nouvelle juridiction doit pallier au manque de présence de la loi, pour des désagréments quotidiens, dont la persistance nourrit, d'une part le sentiment d'amertume et d'abandon des victimes, d'autre part le sentiment d'impunité des coupables. La justice doit affirmer sa présence aux plus petits échelons, afin de tuer “dans l'œuf” le mécanisme du comportement délictueux. En outre, cela aura aussi pour mérite de nous fournir des chiffres, plus proches de la réalité, sur la délinquance et des incivilités, beaucoup de victimes renonçant actuellement à porter plainte pour ce genre de litiges.

En matière civile, la compétence du juge de proximité sera limitée aux demandes personnelles (hors de la vie professionnelle) mobilières, pour des montants inférieurs à 1500 euros. Seules les personnes physiques concernées directement pourront saisir la nouvelle juridiction. En matière pénale, le juge sera compétent pour infliger certaines contraventions, tant aux adultes qu'aux mineurs.

Sans remettre en cause les principes qui fondent l'ordonnance de 1945 à savoir, notamment, la primauté de l'action éducative, la loi réforme le texte et prévoit :

- la claire affirmation de la responsabilité pénale des mineurs délinquants ;
- la création, entre les mesures éducatives et les peines, de sanctions éducatives comprenant un contenu pédagogique, ayant vocation à s'appliquer aux mineurs de 10 à 18 ans ;
- la création des centres éducatifs fermés pour les mineurs récidivistes et les plus violents. En cas d'échec, le mineur sera placé en détention provisoire ou en exécution de peine. Ainsi, la réponse sera graduée car, pour les 13-16 ans, la détention provisoire ne pourra être prononcée directement. Elle sera subordonnée à l'échec d'une mesure éducative lors d'une peine encourue inférieure à sept ans ;
- l'accélération des procédures de jugement des mineurs délinquants.

Le relatif échec des maisons de correction est régulièrement mis en avant pour s'opposer à toute mesure d'enfermement des mineurs récidivistes, que rien ne permet de condamner a priori, car tout dépend des modalités d'application : les éducateurs et leur formation, la discipline prescrite, la formation dispensée, la durée du séjour, le suivi post-séjour. Nous avons répondu précédemment à de telles questions concrètes, ce qui, à la lumière d'expériences déjà menées, peut permettre de réinsérer une partie non négligeable des jeunes concernés.

La loi sur l'amélioration du fonctionnement et de la sécurité des établissements pénitentiaires apparaît, au premier abord, de toute importance pour combattre l'effet criminogène du milieu carcéral, qui actuellement frappe de nullité toute tentative de réinsertion d'un mineur y ayant déjà séjourné. En tout, 3740 emplois sont prévus au cours des cinq années à venir, et des autorisations de programme doivent permettre de créer de nouvelles places de prison avec pour objectif le développement de l'encellulement individuel. La prison doit, en effet, non seulement enfermer, mais aussi et surtout tenter de réinsérer les détenus, surtout quand ces derniers sont jeunes. En dehors de ces moyens généraux, il n'y a pas de mesures concernant directement les mineurs. Indirectement, plusieurs articles sont consacrés à l'hospitalisation des détenus atteints de troubles mentaux. Ces derniers ne resteront plus dans les établissements pénitenciers, pauvrement dotés en moyens humains et matériels, grâce à la création d'unités spécialisées au sein des établissements de santé. En effet, un rapport de l'inspection générale des services judiciaires et de celle des affaires sociales évalue à 30% le taux de personnes atteintes troubles mentaux dans la population carcérale. Les mineurs, en crise d'identité, sont concernés au premier rang. Cette loi reste décevante en ce qui concerne les mineurs, même si des textes précédemment votés par l'ancienne majorité sont tacitement reconduits, en particulier ceux relatifs à la création des quartiers pour mineurs. Cependant, il aurait été opportun de les rappeler et de signifier que le gouvernement adopte une politique globale de lutte contre la délinquance, en amont (prévention) aussi bien qu'en aval (répression).

Les dernières mesures gouvernementales constituent ainsi un effet d'annonce encourageant, car devant restaurer au plus tôt la confiance des citoyens dans les piliers de la République que sont la justice et les forces de l'ordre. Cette politique de court terme devra être pérennisée et couplée à une politique plus ambitieuse visant à recréer un climat de confiance, notamment chez les jeunes. En effet, plus qu'à une crise sociale, nous assistons à une crise morale et d'identité.

D Des exemples à l'étranger :

Après avoir sérieusement les problèmes et les pistes pour des solutions nationales, on peut ouvrir son horizon en observant ce que font nos voisins européens, eux aussi confrontés à une montée de la délinquance juvénile. Ainsi, l'Angleterre, le Pays de Galles et les Pays-Bas ont déjà pris un certain nombre de mesures, dont certaines pourraient s'appliquer judicieusement à notre pays.

1 L'Angleterre et le Pays de Galles :

Le programme instauré en Angleterre et au Pays de Galles apparaît complet et d'une grande sévérité depuis le *Crime and disorder act* de juillet 1998. Parmi les mesures transposables à la France, sont prévues des obligations pour les parents (participation pendant trois mois à des séminaires sur l'éducation), vérifiées par un travailleur social ou un fonctionnaire du ministère de la Justice. Les agents de police peuvent contrôler les agissements des mineurs dans certaines circonstances, telles que l'obligation scolaire : un jeune soupçonné de faire l'école buissonnière peut être ramené à l'école par un policier. Le couvre-feu étant instauré dans certaines villes, il peut conduire, à son domicile ou au commissariat, tout mineur de moins de dix ans non accompagné d'un majeur. Des admonestations et des mises en garde sont adressées en fonction de la gravité de l'infraction : une admonestation s'il s'agit d'une première infraction peu importante, une mise en garde si elle s'avère plus grave ou s'il s'agit d'une récidive. Dans les deux cas, elles sont données au poste de police, en présence d'un adulte si le mineur a moins de dix-sept ans. Le but est de marquer le terrain et les consciences pour que, dès la moindre infraction, le mineur se sente surveillé sans tolérance particulière.

Dans le même cadre, les ordonnances de réparation sensibilisent le jeune aux conséquences de ses actes : il est condamné à effectuer des réparations au profit de la victime, si elle l'accepte, voire de la collectivité. La peine est proportionnelle au délit mais ne peut excéder vingt-quatre heures, ce qui semble limiter son impact, et elle doit être exécutée dans les trois mois suivant la délivrance de l'ordonnance. Une peine d'intérêt général durent, elle, trois mois et est assortie d'obligations et d'interdictions, avec possibilité de réparation au profit de la victime si cette dernière y consent. La prononciation des diverses peines dépend de l'infraction commise et du profil de l'individu.

Le point le plus intéressant réside dans la collaboration des institutions concernées, et le maillage policier mis en place. Dans chaque circonscription, les autorités locales, les services sociaux, la police et les services de santé établissent des programmes locaux de lutte contre la délinquance. Par rapport aux contrats locaux de sécurité à la française, ils se démarquent par leur transparence et l'implication des citoyens. Il est établi au niveau local un bilan des types de délits commis ainsi qu'une analyse des résultats, puis l'avis des habitants est sollicité. Les propositions, faites pour une période de trois ans, doivent tenir compte de cet avis. Les autorités et la police locales doivent publier un document

relatant toutes les étapes du processus et les objectifs à atteindre à court et long termes. En ce qui concerne la Police, à mi-chemin entre décentralisation et déconcentration avec 43 forces locales correspondant aux comtés, les chefs locaux sont formés dans une école nationale, et constituent une hiérarchie intermédiaire, chaque comté finançant à hauteur de 49% la police territoriale à laquelle elle assigne des objectifs. Le chef local rend compte de ses résultats à l'autorité locale qui le note, mais sa carrière continue d'être gérée au niveau national. Il y a ici un compromis entre une nécessaire centralisation pour éviter "deux polices-deux mesures" tout en laissant de la souplesse au système, avec une police qui "colle au terrain".

Voici donc quelques pistes intéressantes qui ont le mérite d'insister sur la nécessité la sanction dès la première infraction et de veiller à l'exécution de la peine dans des délais relativement courts.

2 Les Pays-Bas :

Un programme intéressant, intitulé "Halt", a été mis en vigueur le 1^{er} septembre 1995 aux Pays-Bas, visant à permettre aux primo délinquants de réparer certaines infractions pour échapper à une procédure pénale stricto sensu. Les infractions concernées sont les actes de vandalisme aux dégâts d'un montant maximal total de 7500 florins (environ 3350 euros), et d'autres infractions contre le patrimoine (vols, détournements, recels,...) dans la mesure où la valeur du patrimoine concerné n'excède pas 250 florins. Dans la pratique, le jeune appréhendé est envoyé au bureau Halt dont dépend sa commune, où on lui propose de réparer directement sa faute. Pour cela, il peut accomplir des petits travaux qui sont en relation avec son geste (nettoyer un mur après y avoir fait des graffiti par exemple) ou rembourser les dégâts causés (travailler quelques heures dans un magasin où il a volé). L'adolescent qui accepte souscrit, avec ses parents s'il a moins de seize ans, un accord écrit. Si l'accord est respecté, il n'y a ni sanction ni inscription au casier judiciaire. Dans le cas contraire, un procès-verbal est établi et adressé au procureur qui peut engager des poursuites. Cette démarche semble efficace car 60% des jeunes qui ont souscrit un contrat ne récidivent pas. En outre, cela concerne souvent les plus jeunes qui passent pour la première fois à l'acte et sont donc encore largement "réinsérables". Le problème est vraiment abordé à la racine par la prévention, et la répression est le plus en amont possible.

Le deuxième volet intéressant relève d'une décentralisation originale de la justice. Ainsi, des grandes villes ont accueilli dans plusieurs quartiers des services judiciaires compétents pour les mineurs, afin de rendre la présence de la justice plus visible et concrète. Tous les aspects de la délinquance sont abordés : campagnes d'information, aide aux victimes, médiation, prononciation de sanctions alternatives à faire dans le quartier (réparation des dommages ou travail pour la collectivité, assistance juridique...). Autre aspect important, des conventions de 4 ans lient le ministère de la Justice avec certaines villes. Ces dernières prennent des engagements chiffrés de réduction de la délinquance avec, en contrepartie, des subventions pour développer des installations (terrains de jeux, maisons de quartier) et les services sociaux destinés aux jeunes.

Les conventions sont une incitation aux initiatives locales, surveillées afin de ne pas uniquement se traduire par une pression sur les forces de police, cause potentielle de certains dérapages. On sait que des initiatives françaises, impliquant les élèves dans la rénovation de leur collège ou lycée, ont donné satisfaction. En effet, les adolescents s'approprient ainsi leurs locaux qui ne représentent plus le "système" mais une partie d'eux. Les locaux rénovés par les élèves souffrent beaucoup moins de dégradations. Cette expérience pourrait ainsi être étendue aux quartiers difficiles où les rénovations voient leurs effets systématiquement réduits à néant.

CONCLUSION

Une démarche pragmatique en trois phases apparaît nécessaire pour aborder sans démagogie ni arbitraire un tel problème, qui est d'ordre national. Tout d'abord, il faut analyser le phénomène sans arrière-pensées, en s'appuyant sur le terrain et sur les expériences qui localement ont pu donner satisfaction. Ensuite, les mesures qui seraient adoptées après cette expertise devraient être conçues pour garder une certaine lisibilité. Il faut ainsi veiller à leur application, car c'est souvent dans la mise en pratique que des idées opportunes échouent ; un suivi, à la manière du contrôle de gestion, est nécessaire pour rester toujours près des objectifs initiaux. Cette cohérence et cette mise en pratique sans faille doivent, dans un troisième temps, rendre concrètes et lisibles les mesures auprès des citoyens dans la vie quotidienne. Les principes et leur application ne doivent faire qu'un.

Il est primordial de réconcilier le monde des adultes avec la jeunesse, richesse et avenir de la Nation. Pour cela, il nous faut sortir des débats idéologiques qui stérilisent souvent la volonté de réforme. Il faut aussi avoir le courage de revenir sur des mesures inefficaces qui bloquent des moyens humains ou matériels. Néanmoins, au-delà de cette politique de court terme, voire d'urgence étant donnée l'acuité du problème, il nous faut retrouver sur le long terme les valeurs républicaines, fédératrices et fondatrices de notre contrat social. Elles pourraient être portées par un projet de société conforme à la vision de la France, et mobilisant en particulier la jeunesse. Pourquoi pas le projet de mondialisation éthique ?